

CT SSIM du 28 mai 2019

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité technique du 29 novembre 2018
2. Règlement intérieur du CT suite aux élections professionnelles
3. Suite données au dernier CT (voir listing des actions en pj)
4. Points d'information sur les projets de réorganisations de la DSI et sur le projet messagerie
5. Restitution de l'audit DGR
6. Mise en place d'un comité d'architecture au sein de la DSI
7. Divers points d'informations GR (Formations, charte téléphonie mobile, éventuel projet de règlement intérieur de la DSI...)
8. Point sur les effectifs DSI
9. Questions diverses

Questions du SPAC-CFDT

- A. Suite donnée au déplacement de jour RTT de cycle
- B. Occupation des bureaux partagés par un(des) fonctionnaire(s) et un(des) prestataire(s), problèmes de confidentialité
- C. Rassemblement des équipes dans le bâtiment CEDRe, certaines équipes sont installées sur plusieurs étages.
- D. Règles en vigueur à la DSI sur les compensations des interventions en HNO hors personnel d'astreinte
- E. Mutations internes DSI, conservation de l'ancienneté des agents

Vos représentants SPAC CFDT à ce CT SSIM : Isabelle PERRIN, Dominique Ruiz, Ronan Melennec

Le quorum est atteint, le CT débute à 14:10.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité technique du 29 novembre 2018

Adopté.

2. Règlement intérieur du CT suite aux élections professionnelles

Adopté. Le SPAC-CFDT, Isabelle Perrin, secrétaire adjoint pour 2019

3. Suite données au dernier CT (voir listing des actions en fin de document)

Action 19 : Le dernier point fait aux agents par mail date de juillet 2018.

Action 23 : la convention actuelle prend fin en mai 2020 sauf si les machines sont remplacées. C'est donc ce qui est prévu. Une proposition des produits les plus consommés qui garniront les nouvelles machines plus petites sera faite. Le délai d'installation est de 2 mois. Sujet évoqué également au CHSCT SSIM.

4. Points d'information sur les projets de réorganisations de la DSI et sur le projet messagerie

Réorganisation : un retard est annoncé en CT. 2 GT programmés en avril et mai ont été annulés sans raison liées au travail engagé. Un besoin d'approfondir des études de cas métier pour se projeter sur la nouvelle organisation. Un rendez-vous est pris dans les prochains jours pour faire l'exercice sur STITCH.

Les GT reprendront en septembre. L'objectif est néanmoins d'avoir une orientation avant l'été.

Il est expliqué aux OS que le SG va récupérer tout ou partie de la MOA actuellement à la charge de la DSI sur les applications messagerie, BV, GEODE, Angélique, Annuaire.

Il avait été envisagé que ces MOA confiées actuellement à COLLAB basculeraient dans le nouveau Domaine Stratégie (Ex Modernisation) lors de la réorganisation de la DSI.

Les représentants de personnels sont unanimement surpris de cette annonce qui a un impact important et déterminant sur la DSI.

Le directeur complète en précisant que la décision provient directement de la SG mais qu'il n'y est pas opposé ; il explique que la structure sera plus légère et que cela répondra à la problématique d'absence de métier pour ces applications qui concernent l'ensemble des utilisateurs de la DGAC.

Les représentants de personnel regrettent le manque de discussions avec les agents concernés qui travaillent aujourd'hui sur ses applications.

Le DSI assure que les agents seront informés et associés au projet. La CFDT demande qu'en tout état de cause, ces agents ne changent pas de lieu d'affectation.

A la création de la DSI, le CEDRe et SDSIM avaient fusionné pour créer une DSI plus forte. Retour arrière, la même organisation est recréée, sans concertation avec les représentants de personnel, au mépris des agents du domaine COLLAB.

FO souhaite coordonner cette réorganisation avec le prochain protocole.

Concernant le choix de la nouvelle messagerie. Le comité SIGP réunit la semaine 21 a validé OFFICE 365. De la même façon, les agents concernés n'ont pas été associés au choix de la nouvelle messagerie.

Le DSI affirme que la messagerie actuelle qui a 10 ans, ne donne plus satisfaction et qu'il faut aller vite.

Les directions métier ont besoin de nouveaux outils pour remplir leur mission.

Le projet de messagerie de l'état a été arrêté.

La CGT demande si une étude de l'existant a été réalisée car GEODE aurait pu être consolidé pour répondre aux besoins et remet en cause le choix et refuse les explications.

Le DSI rappelle qu'il n'y aura plus d'investissement sur les applications arrêtées, que seul le maintien en condition opérationnelle sera appliqué.

Pour la CFDT, il est urgent, d'associer les agents de la DSI à ce nouveau choix. Il ne s'agit plus de dire « Contentez-vous de maintenir ce qu'il y a à maintenir et nous on travaillera sur les nouveaux outils avec d'autres. »

L'information du choix retenu sera communiquée aux AIG à l'occasion de la réunion du 6/6.

Une réunion pour les agents de la DSI va être organisée.

Le choix du site pilote est en discussion. La mise en œuvre de la nouvelle messagerie prévue avant fin 2019. L'essentiel de la métropole aura migré en 2020 puis les sites ultra-marins.

5. Restitution de l'audit DGR

Rappel : un audit sur le domaine GR a été réalisé par un auditeur interne de juillet à fin novembre 2018. Plusieurs choses ont évolué depuis l'audit, il est présentée une photographie de la situation à la fin de l'audit. Les personnes auditées vont recevoir un exemplaire de la synthèse détaillée. Un plan d'actions avec 19 recommandations a été remis à la direction. Il nous est annoncé que 18 ont déjà été mises en place.

6. Mise en place d'un comité d'architecture au sein de la DSI

L'architecte (installé coté OS FO), explique son projet. Le but de ce comité est de donner un avis aux directions métier après les avoir analysés. Le fonctionnement s'appuierait sur différents acteurs.

La CFDT s'inquiète du nombre de comités créés à la DSI. Comment assurer la cohérence entre eux ? Le directeur acquiesce et affirme qu'il y aura un point de vigilance pour s'assurer que les comités vont dans le même sens.

Qu'en est-il du schéma directeur ? Le DSI signale qu'il est en cours de mise au point. Il rejoint les OS pour reconnaître que la rédaction prend beaucoup de temps. La CFDT avait lors du CT précédent interpellé le DSI sur l'absence de schéma directeur. La rédaction est confiée à un prestataire qui rédige plutôt le schéma directeur du SIGP. La DSI est donc toujours sans feuille de route écrite.

7. Divers points d'informations GR (Formations, charte téléphonie mobile, éventuel projet de règlement intérieur de la DSI...)

FORMATIONS : Un tableau récapitulatif doit être envoyé aux OS. 52K€ ont été investi pour les formations en 2018.

Pour les OS : il est regrettable que la DSI se soit désengagée des formations dispensées aux ouvriers d'état. Le DSI répond que la DSI a participé à la rédaction des fiches métier pour les métiers informatiques et qu'il n'est pas opposé à participer au passage d'essais des ouvriers si elle est sollicitée et s'il y a des candidats.

TELEPHONES : la liste de personnels éligibles à la mise à disposition d'un téléphone mobile est disponible dans la charte proposée aux OS à ce CT. Des dérogations sont néanmoins possibles.

Plusieurs modifications sont demandées par les OS pour que la charte soit moins infantilisante.

La DSI n'a reçu aucune d'instruction ni de demande de règlement qui imposeraient la rédaction d'une telle charte. La DSI n'a pas consulté SDJ pour relire cette charte.

RH DE PROXIMITE : La boîte fonctionnelle fonctionne très bien.

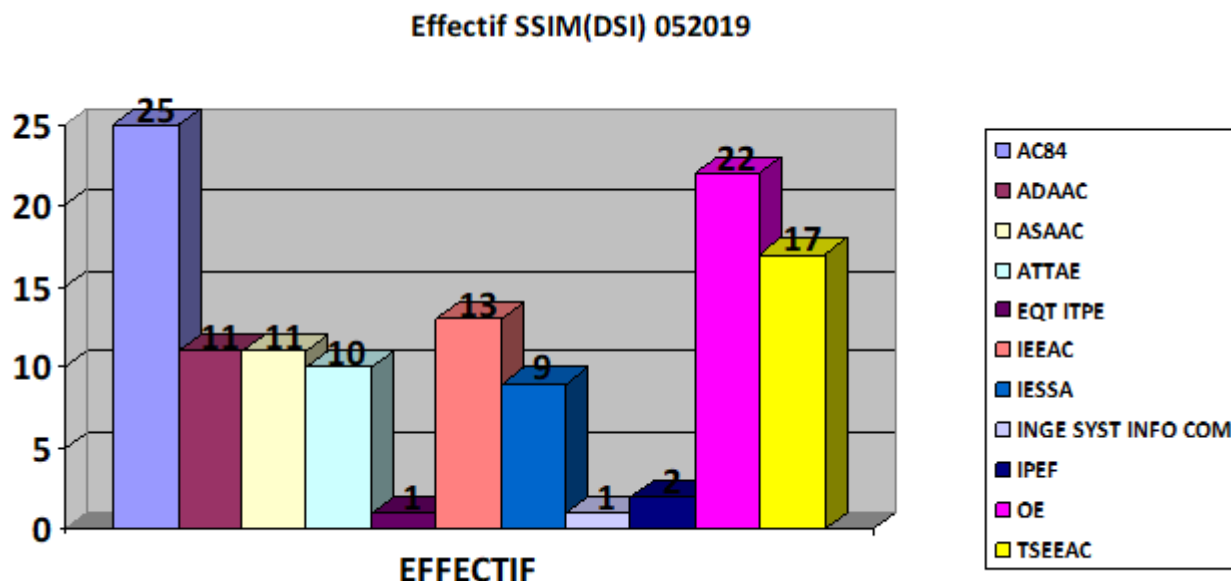
La CFDT souhaite que les réponses soient systématiquement faites de la boîte fonctionnelle plutôt qu'avec des boîtes personnelles, pour un meilleur suivi.

Le temps dégagé par la fermeture de chaque après-midi satisfait les agents. La cheffe du domaine propose au CT la reconduction de l'opération : les OS valident.

APPRENTI : un apprenti va rejoindre l'équipe GR au pôle Achat et approvisionnement. Un autre rejoindra le domaine COLLAB prochainement.

RI DSI : discussion sur la finalité du document. Un catalogue, un nouveau livret d'accueil ou un règlement intérieur. En tout état de cause les OS souhaitent que tout y figurent : les règles sur les jours ARTT, congés... Pas de décision prise. Un GT pourrait être mis en place avec les représentants de personnels pour définir le contenu du document.

8. Point sur les effectifs DSI



8 demandes de départ et 3 arrivées pour cette campagne de mobilité.

Autorisation pour l'embauche de 2 AC84 (agents contractuels CDD de 3 ans). Ils seraient 1 développeur et 1 architecte d'application pour COLLAB.

Embauches prochaines de 5 CDI (4 informaticiens et 1 climaticien).

9. Questions diverses

Questions du SPAC CFDT

A. Suite donnée au déplacement de jour RTT de cycle

Le directeur signale que le sujet concerne les déplacements en amont de la date ARTT positionnée ; ce qui n'est pas autorisé réglementairement mais qui est possible dans l'application CONGES.

La CFDT demande que pour éviter que les agents puissent le faire de bonne foi dans l'application, il est urgent d'y apporter les modifications nécessaires.

Les reports de jour de cycle RTT sont tolérés en accord avec le supérieur hiérarchique et ne doit être qu'exceptionnel pour des raisons personnelles.

B. Occupation des bureaux partagés par un(des) fonctionnaire(s) et un(des) prestataire(s), problèmes de confidentialité

Tous les prestataires n'ont pas basculé dans le bâtiment 1608. Il reste dans le bâtiment CEDRe quelques prestataires qui sont restés à la demande des responsables des équipes.

Il reste 1 place pour un prestataire dans le bâtiment 1608.

C. Rassemblement des équipes dans le bâtiment CEDRe, certaines équipes sont installées sur plusieurs étages.

Les espaces libérés par le déplacement des prestataires dans le bâtiment 1608 n'ont pas permis de récupérer des mètres carrés.

Pour les autres OS le rassemblement des équipes à un même étage n'est pas primordial. Pour la CFDT si.

Le directeur pense que lors de la réorganisation de la DSI les changements de bureau et rassemblement des équipes pourront être mis en place.

D. Règles en vigueur à la DSI sur les compensations des interventions en HNO hors personnel d'astreinte

Tous les agents concernés par des heures supplémentaires (hors personnel ouvrier d'état qui sont gérés différemment) sont informés des dispositions mises en place à la DSI pour être dédommagés. Si ce n'était pas le cas, ils sont encouragés à se mettre en contact avec le pôle RH.

La CFDT pense que ces dispositions devraient être connues de tous les agents afin de reposer les mêmes questions à chaque interventions HNO.

E. Mutations internes DSI, conservation de l'ancienneté des agents

Les mutations internes lors d'une réorganisation de service permettent aux agents de conserver leur ancienneté dans le poste.

La CFDT demande que toutes les mutations internes des campagnes de mobilité jusqu'à la parution de la nouvelle organisation de la DSI, bénéficient de cette disposition.

Le DSI n'y est pas opposé mais les RH signalent que l'outil SIRH ne permet pas de le mettre en place.

L'ordre du jour étant épuisé, le comité technique prend fin à 19:00.

Nous restons à la disposition des agents de la DSI pour tous compléments
Isabelle Perrin, Dominique Ruiz et Ronan Melennec

Listing des actions prévues suite CT du 29 novembre 2018

N°	Date du CT	Description actions	Etat
3	14/12/17	Mise en ligne sur BV du bilan chiffré avec tableau des consommations (concernant la convention locale de la modernisation et du dialogue social)	A FAIRE
18	21/06/18	Organiser un jeudi de la DSI consacré au télétravail	FAIT programmé initialement le 16/07/18 (prévu le 15/11 et reprogrammé le 13/12 suite incident du 15/11) puis reprogrammé à nouveau en janvier 2019 (suite décision Codir du 10/12/18)
19	29/11/18	Faire un point d'étape par mail aux agents pour les informer de l'avancée des travaux sur la réorganisation de la DSI	Point d'info prévue le 28/05 aux OS lors du CT
20	29/11/18	Organiser une présentation par l'auditeur des conclusions du rapport d'audit DGR aux agents auditionnés et aux organisations syndicales en janvier 2019 (sous réserve de disponibilités de l'auditeur)	Présentation prévue le 28/05 lors du CT + rapport papier à transmettre aux auditionnés
21	29/11/18	Informers les agents concernés par la « désincrémentation » de leur compte CPF	FAIT
22	29/11/18	Transmettre aux OS la version finale de la charte consacrée au télétravail	FAIT le 05/02/19
23	29/11/18	Dénoncer la convention liée au marché « distributeurs de boissons » et choisir un nouveau prestataire	Renégociation en cours
24	29/11/18	Mettre en place un trombinoscope des agents de la DSI sur le 1 ^{er} trimestre 2019	En cours (1 ^{ère} séance de prise de vues réalisée le 10/04/19)